

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêté préfectoral N°DDPP-IC-2017-12-02 du 1<sup>er</sup> décembre 2017

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**COMMUNE DE GRENOBLE**  
**du mardi 9 janvier 2018 au vendredi 9 février 2018 inclus**

Une enquête publique, d'une durée de 32 jours, est ouverte sur la commune de GRENOBLE du mardi 9 janvier 2018 au vendredi 9 février 2018 inclus concernant la demande d'autorisation de GRENOBLE ALPES METROPOLE en vue d'exploiter une nouvelle unité de production de chaleur « BIOMAX, ZAC Presqu'île, sur la commune de GRENOBLE.

***Afin de connaître le détail des activités exercées, les parcelles concernées, vous pouvez consulter le dossier comprenant une étude d'impact, une étude de dangers et l'avis de l'autorité environnementale, en mairie de GRENOBLE, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.***

Monsieur Périclès MENESES, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, en mairie de GRENOBLE pour y recevoir les observations des intéressés, qui pourront, à cette occasion, être également inscrites dans le registre prévu à cet effet, aux jours et heures suivants :

- mardi 9 janvier 2018 de 12h30 à 15 h30
- mercredi 17 janvier 2018 de 14h à 17h
- jeudi 25 janvier 2018 de 14h à 17h
- jeudi 1<sup>er</sup> février 2018 de 14h à 17h
- vendredi 9 février 2018 de 14h30 à 17h30

Le dossier d'autorisation (version papier et version numérique), comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale est consultable :

- en mairie de GRENOBLE pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'Etat en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)).

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront adresser leurs observations et propositions par lettre, à l'attention de monsieur le commissaire-enquêteur, à la mairie de GRENOBLE et par voie électronique, en envoyant un courriel à : [ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr). Elles seront jointes au registre d'enquête par ses soins et accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M. Jean-François CURCI, directeur général adjoint aux services techniques métropolitains de GRENOBLE ALPES METROPOLE (tél. : 04 76 59 56 86), ainsi qu'auprès du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04 56 59 49 61) ou consultée sur le site internet des services de l'Etat en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP, service installations classées, à la mairie de GRENOBLE et sur le site internet des services de l'Etat en Isère, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est une autorisation assortie de prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.